

## Fondation Pictet de libre passage (2<sup>e</sup> Pilier)

### Demande de résiliation du compte ou de versement partiel

A compléter en caractère d'imprimerie s.v.p. et envoyer l'original à l'adresse suivante:  
Fondation Pictet de libre passage (2e Pilier) – Route des Acacias 60 – 1211 Genève 73

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter par téléphone ou courriel:  
Tél. 058/323.29.20 – Courriel: [prevoyance@pictet.com](mailto:prevoyance@pictet.com)

N° de compte: \_\_\_\_\_

**Preneur/Preneuse de prévoyance (ci-après «Preneur de prévoyance»)**     Mme     M.

Nom\*: \_\_\_\_\_ Prénom(s)\*: \_\_\_\_\_

Date de naissance\*: \_\_\_\_\_ N° AVS\*: \_\_\_\_\_

Etat civil\*: \_\_\_\_\_

Rue + N°\*: \_\_\_\_\_ NPA/Lieu\*: \_\_\_\_\_

Tél. privé/portable\*: \_\_\_\_\_ Tél. prof.: \_\_\_\_\_

Adresse courriel\*: \_\_\_\_\_

#### *\*Champs obligatoires*

Le Preneur de prévoyance confirme que son domicile fiscal se trouve au lieu mentionné ci-dessus.  
Dans le cas contraire, il doit indiquer ce domicile ci-dessous:

---

#### **SELON LE CAS, VEUILLEZ JOINDRE DES COPIES LISIBLES DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES**

**Atteinte de l'âge légal de la retraite (versement possible au plus tôt cinq ans avant et au plus tard cinq ans après l'âge légal de la retraite)**

- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;  
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque, la commune ou notre fondation.

**Transfert auprès d'une institution de prévoyance ou de libre passage**

- Attestation de la nouvelle institution de prévoyance ou de libre passage.

**Départ définitif de la Suisse (sous réserve de l'art. 25f LFLP)**

- Attestation de départ du contrôle des habitants;  
- Attestation de domicile à l'étranger, datant de moins de trois mois;  
- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;  
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque, la commune ou notre fondation.

**Activité lucrative indépendante (cette demande peut être acceptée uniquement durant la première année de l'activité indépendante)**

- Attestation de l'AVS;  
- Confirmation écrite que l'activité indépendante sera exercée à 100% et de non-affiliation à une caisse de pension (2<sup>e</sup> Pilier);  
- Justificatifs sur le démarrage de l'activité indépendante (inscription au registre du commerce, business plan, location ou achat de locaux, achat de matériel, etc...);  
- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;  
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque, la commune ou notre fondation.

**Divorce ou dissolution du partenariat enregistré**

- Jugement du divorce ou de l'acte de dissolution du partenariat enregistré.

---

**Décès du preneur de prévoyance**

- Acte de décès;
- Certificat d'héritier;
- Testament s'il y en a un.

---

**Obtention d'une rente complète de l'AI**

- Décision de l'AI;
- Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;
- La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque, la commune ou notre fondation.

---

**Modicité du montant à verser**

- Dernier certificat de prévoyance;
  - Acte d'état civil, datant de moins de trois mois. Pour toute personne mariée ou en partenariat enregistré, l'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est requis;
  - La signature du conjoint ou du partenaire enregistré doit être légalisée par un notaire, une banque, la commune ou notre fondation.
- 

**Pour l'accès à la propriété du logement, veuillez utiliser le formulaire «Encouragement à la propriété du logement».**

## Instructions de virement

Nom de la banque: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Titulaire du compte: \_\_\_\_\_

N° IBAN: \_\_\_\_\_

N° compte: \_\_\_\_\_

Référence/communications: \_\_\_\_\_

Montant du versement:       Total                               Partiel: CHF \_\_\_\_\_

Date du versement: \_\_\_\_\_

Un versement partiel n'est autorisé que lors d'un rachat dans une institution de prévoyance, en cas de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré.

Suite à l'acceptation de mon dossier par la Fondation Pictet de libre passage (2<sup>e</sup> Pilier), j'accepte que les parts de mon/mes portefeuille/s soient vendues. Un délai d'au moins 4 jours ouvrables est nécessaire pour effectuer le transfert des fonds.

J'atteste que les données mentionnées ci-dessus, de même que les pièces fournies, sont exactes et complètes et j'autorise la Fondation Pictet de libre passage (2<sup>e</sup> Pilier) à procéder aux vérifications complémentaires requises.

Date: \_\_\_\_\_ Signature du Preneur  
de prévoyance: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature du conjoint ou du  
partenaire enregistré: \_\_\_\_\_